



Metz, le 5 janvier 2017

Communiqué de presse

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET 2017 « Eau et territoire : Aménagements hydrauliques multifonctions »

Les trois Agences de l'eau (Rhin-Meuse, Rhône Méditerranée Corse, Seine-Normandie) et la Région Grand Est lancent un appel à manifestation d'intérêt pour concilier restauration écologique et développement socio-économique autour de projets d'aménagements des cours d'eau et d'ouvrages hydrauliques.

Il s'agit notamment d'encourager les villes et villages qui délaissent leurs rivières bétonnées et canalisées ou leurs ouvrages hydrauliques, à en faire **un atout économique, touristique et environnemental**. Il est en effet possible de développer des projets de territoire autour de la restauration écologique des rivières, en y associant des usages économiques (navigation, régulation des inondations, soutien d'étiage, hydroélectricité...), récréatifs (sport d'eau vive, pontons de pêche...) ou sociaux (parcs paysagers, sentiers pédagogiques, pistes cyclables...).

Cet appel à projets s'adresse aux collectivités (communes, communautés de communes, syndicats), associations et fédérations de pêche, entreprises et propriétaires privés.

En plus d'une composante de restauration écologique (réouverture de cours d'eau, restauration paysagère de berges artificialisées, démantèlement d'ouvrages sans usage...) ou de mise en place d'équipements pédagogiques (signalétique, pontons, plantations pédagogiques support de l'initiation à l'environnement des écoles et CINE/CPIE voisins), les projets présentés devront intégrer au moins 2 composantes ci-dessous :

- Équipements d'activités sportives et récréatives (rivières d'eaux vives urbaines, parcours canoé kayak...),
- Équipements touristiques (signalisation, parcours de randonnées nautiques, embarcadère/débarcadère, ponton de pêche accessible handicapés...),
- Installation de turbines hydroélectriques ichtyocompatibles adaptées aux basses chutes (vis hydrodynamiques, turbine de type « VLH »...),
- Rénovation des maçonneries, vannages, automatisation et fiabilisation des ouvrages de protection contre les crues, sécurisation de l'irrigation, soutien d'étiage...

Parmi les objectifs de restauration écologique, l'effacement des ouvrages sera privilégié dès lors que cette solution sera possible. Aucun nouvel obstacle à la continuité écologique ne pourra être créé ou rehaussé dans le cadre des projets éligibles.

Les projets consistant en un maintien d'ouvrage devront intégrer des dispositifs restaurant a minima une continuité piscicole et sédimentaire.

Les partenaires, réunis au sein d'un comité d'analyse et de sélection, étudieront au cas par cas les dossiers et la répartition des financements. Les projets pourront ainsi être financés de 40 à 80%, voire 100%, notamment dans le cas de l'effacement d'ouvrages hydrauliques.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse unique ami-eau-et-territoire@grandest.fr

Dépôts des dossiers jusqu'au 30 avril (1ère session) ou 30 septembre 2017 (2nde session).

Pour en savoir plus, les porteurs de projet peuvent s'adresser aux interlocuteurs ci-dessous ou sur les sites internet de chaque partenaire.

<u>Région Grand Est</u> M. Camille BARTHE Tél : 03 87 33 67 62 camille.barthe@grandest.fr	<u>Agence de l'eau Rhin-Meuse</u> M. Pierre MANGEOT Tél : 03 87 34 47 64 pierre.mangeot@eau-rhin-meuse.fr	<u>Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse</u> M. Olivier NADOBNY Tél : 04 26 22 31 86 olivier.nadobny@eaurmc.fr	<u>Agence de l'eau Seine-Normandie</u> Mme Magali ROBIN Tél : 03 26 66 25 82 robin.magali@aesn.fr
--	--	---	--

Contacts presse : Gaëlle Tortil-TeXier 03 88 15 69 84 Région Grand Est / Florence Chaffarod 03 87 34 47 59
Agence de l'eau Rhin-Meuse / Valérie Santini 04 72 71 28 63 Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse /
Sandrine Christini-Dusoir Agence de l'eau Seine-Normandie 03.26.66.25.88